



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°33 du 13 septembre 2018

SOMMAIRE

Enseignement supérieur et recherche

Traitement automatisé de données

Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information sur le suivi des étudiants » (Sise)

arrêté du 30-7-2018 - J.O. du 1-9-2018 (NOR : ESRS1817751A)

Titres et diplômes

Diplôme d'archiviste paléographe à des élèves de l'École nationale des chartes - année 2018

arrêté du 31-8-2018 (NOR : ESRS1800175A)

Mouvement du personnel

Nomination

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

décret du 23-8-2018 - J.O. du 25-8-2018 (NOR : MENI1820179D)

Nomination

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

décret du 24-8-2018 - J.O. du 26-8-2018 (NOR : MENI1820224D)

Jurys de concours

Composition des jurys de concours de recrutement de directeurs de recherche de 2e classe de l'Inra

arrêté du 30-7-2018 (NOR : ESRH1800145A)

Nomination

Directeur général des services de l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis (groupe II)

arrêté du 3-8-2018 (NOR : ESRH1800146A)

Nomination

Présidents de jury de concours et examens professionnalisés réservés de recrutement et d'examens professionnels d'avancement de grade dans divers corps de personnels des bibliothèques
arrêté du 14-8-2018 (NOR : ESRH1800161A)

Nomination

Commission des titres d'ingénieur
arrêté du 22-8-2018 (NOR : ESRS1800169A)

Nomination

Administrateur de l'Institut universitaire de France
arrêté du 3-9-2018 (NOR : ESRS1800177A)

Informations générales

Vacance des fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement de l'Institut polytechnique de Grenoble
avis (NOR : ESRS18000138V)

Vacance des fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux de l'Institut polytechnique de Grenoble
avis (NOR : ESRS1800139V)

Vacances des fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de génie industriel de l'Institut polytechnique de Grenoble
avis (NOR : ESRS1800140V)

Vacance des fonctions

Directeur de l'École internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble
avis (NOR : ESRS1800141V)

Enseignement supérieur et recherche

Traitement automatisé de données

Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information sur le suivi des étudiants » (Sise)

NOR : ESRS1817751A

arrêté du 30-7-2018 - J.O. du 1-9-2018

MESRI - DGESIP - DGRI A2-1

Vu loi n° 51-711 du 7-6-1951 modifiée ; loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée, notamment article 23 ; décret n° 2005-1309 du 20-10-2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6-1-1978 ; récépissé n° 2172900 de la Cnil du 13-4-2018

Article 1 - Il est créé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation un traitement de données à caractère personnel dénommé « Système d'information sur le suivi des étudiants » (Sise) ayant une double finalité :

1° Une finalité statistique permettant au service statistique ministériel et aux services statistiques académiques :

- de disposer d'informations de base fiables et cohérentes sur l'ensemble du dispositif national d'enseignement supérieur ;
- de réaliser des études sur l'efficacité de l'enseignement supérieur selon les populations d'étudiants, selon les filières, selon les types d'établissements ;
- de disposer de données pour mener à bien des études prospectives et longitudinales.

2° Une finalité de fiabilisation de l'immatriculation nationale des étudiants permettant :

- d'assurer l'interface entre les systèmes de gestion des établissements d'enseignement supérieur, le traitement dénommé « identifiant national dans l'enseignement supérieur » (Ines) et le « répertoire national des identifiants élèves » (RNIE) afin d'améliorer les modalités de recherche de l'identifiant national d'un étudiant (INE) à partir de son état civil ;
- d'optimiser la recherche des doublons d'identifiants et de rendre plus efficace le traitement des erreurs qui surviennent lors de l'immatriculation.

Article 2 - Ce traitement est mis en œuvre dans les établissements d'enseignement supérieur publics ou privés.

Article 3 - Les catégories de données à caractère personnel faisant l'objet du présent traitement sont les suivantes :

1° Données relatives à l'identification de l'étudiant :

- a) identifiant national étudiant (INE) ;
- b) nom d'état civil, nom d'usage, prénoms, commune ou pays de naissance ;
- c) sexe, date de naissance, nationalité de l'étudiant, profession et catégorie socio-professionnelle de ses parents ;
- d) commune et pays de résidence de l'étudiant ; département et pays de résidence de ses parents.

2° Données relatives à la formation suivie par l'étudiant :

- a) informations sur les modalités d'entrée et d'inscription dans l'enseignement supérieur ;
- b) informations sur les cursus suivis, sur les examens ou concours passés et sur les diplômes obtenus (le cas échéant, mobilité à l'étranger).

Article 4 - Ont accès aux informations du traitement les agents du service statistique ministériel du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'exclusion des données personnelles relatives aux nom d'état civil, nom d'usage, prénoms et lieu de naissance des étudiants. L'accès à l'ensemble des données personnelles collectées est réservé aux seuls agents du service statistique ministériel individuellement désignés et spécialement habilités.

Peuvent être destinataires, sur demande, des informations et données à caractère personnel contenues dans le traitement, dans le cadre de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître et aux seules fins statistiques d'étude ou de recherche scientifique :

1° les services statistiques rattachés aux ministères qui assurent la tutelle d'établissements d'enseignement supérieur, dans la limite de leurs attributions, à l'exclusion des données relatives aux nom d'état civil, nom d'usage, prénoms, nationalité et lieu de naissance des étudiants ;

2° les services statistiques académiques, à l'exclusion des données relatives aux nom d'état civil, nom d'usage, prénoms et lieu de naissance des étudiants ;

3° les services des universités et des communautés d'universités et établissements (Comue) chargés de l'observation statistique de la vie étudiante qui ont conclu une convention avec le service statistique du ministère chargé de l'enseignement supérieur, à l'exclusion des données relatives aux nom d'état civil, nom d'usage, prénoms, nationalité et lieu de naissance des étudiants ;

4° les organismes de recherche et les chercheurs qui ont conclu une convention avec le service statistique du ministère chargé de l'enseignement supérieur pour les seules données pertinentes au regard des finalités qu'ils poursuivent, après application d'un traitement rendant impossible l'identification directe ou indirecte des étudiants.

Article 5 - Les droits d'opposition, d'accès, de rectification, ainsi que le droit de la personne concernée par le traitement de prendre des directives relatives à la conservation, à l'effacement et au sort de ses données à caractère personnel après son décès, prévus par les articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 susvisée, s'exercent auprès de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et de la direction générale de la recherche et de l'innovation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, par courrier électronique à l'adresse : sise.droits@enseignementsup.gouv.fr.

Article 6 - Les données du présent traitement, à l'exclusion de celles relatives aux nom d'état civil, nom d'usage, prénoms et lieu de naissance des étudiants, sont conservées pendant une durée maximale de quinze ans pour la finalité énoncée au 1° de l'article 1er.

Les données relatives aux nom d'état civil, nom d'usage, prénoms et lieu de naissance des étudiants sont conservées pendant une durée ne dépassant pas dix-huit mois pour la finalité énoncée au 2° de l'article 1er.

Article 7 - Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés dans lesquels le traitement est mis en œuvre.

Il est également consultable sur le site Internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Article 8 - L'arrêté du 23 avril 2003 créant l'application nationale de traitement automatisé d'informations « Sise » est abrogé.

Article 9 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le directeur général de la recherche et de l'innovation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 juillet 2018

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
Frédérique Vidal

Enseignement supérieur et recherche

Titres et diplômes

Diplôme d'archiviste paléographe à des élèves de l'École nationale des chartes - année 2018

NOR : ESRS1800175A

arrêté du 31-8-2018

MESRI - DGESIP - DGRI A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 31 août 2018, le diplôme d'archiviste paléographe est conféré, au titre de l'année 2018, aux élèves de l'École nationale des chartes dont les noms suivent :

- Charles-Yung Baud ;
- Anne-Claire Bourgeon ;
- Thomas Chauveau ;
- Juliette Gaultier ;
- Sophie Gauthier ;
- Clara Germann ;
- Sophie Hachou ;
- Jean Hennet ;
- Hélène Huszti ;
- Catherine Koehl ;
- Pierre Marchandin ;
- Pierre Pocard ;
- Élisabeth Sosson ;
- Iulia Szekely-Calma ;
- Pierre-Henri Vey ;
- Charles Viaut.

Mouvement du personnel

Nomination

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1820179D

décret du 23-8-2018 - J.O. du 25-8-2018

MEN - MESRI - BGIG

Par décret du président de la République en date du 23 août 2018, sont nommés inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1re classe :

- Roger Vrand (2e tour) ;
- Amine Amar (3e tour) ;
- Monsieur Frédéric Forest (4e tour).

Mouvement du personnel

Nomination

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

NOR : MENI1820224D

décret du 24-8-2018 - J.O. du 26-8-2018

MEN - MESRI - BGIG

Par décret du président de la République en date du 24 août 2018, sont nommés inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 2e classe :

- Fabrice Wiltkar ;
- Sophie Julien.

Mouvement du personnel

Jurys de concours

Composition des jurys de concours de recrutement de directeurs de recherche de 2e classe de l'Inra

NOR : ESRH1800145A

arrêté du 30-7-2018

MESRI - DGRH A1-2

Vu décret n° 83-1260 du 30-12-1983 modifié, notamment articles 36 à 44 ; décret n° 84-1207 du 28-12-1984 modifié ; arrêté en date du 20-6-2018 ; sur proposition du président directeur général de l'Inra

Article 1 - Les compositions des jurys d'admissibilité des concours ouverts pour l'accès au grade de directeur de recherche de 2e classe pour l'année 2018 sont fixées ainsi qu'il suit :

Agronomie, biologie et amélioration des plantes, sciences du numérique, sciences économiques et sociales

Le président

Monsieur	Christian	Huyghe	Drex	Inra
----------	-----------	--------	------	------

Membres élus

Monsieur	Charles-Éric	Durel (<i>titulaire</i>)	DR2	Inra
Madame	Karine	Gallardo-Guerrero (<i>suppléante</i>)	DR2	Inra
Madame	Dominique	Courault (<i>suppléante</i>)	DR2	Inra

Membres

Madame	Catherine	Bellini	DR1	Inra
Madame	Carole	Caranta	DR1	Inra
Monsieur	Benoît	Dedieu	DR1	Inra
Madame	Cécile	Detang-Dessendre	DR1	Inra
Monsieur	Philippe	Hinsinger	DR1	Inra
Monsieur	Hervé	Monod	DR1	Inra
Monsieur	Christophe	Plomion	DR1	Inra
Madame	Sophie	Schbath	DR1	Inra
Madame	Siobhan	Staunton	DR2	Inra
Monsieur	Alban	Thomas	DR1	Inra

Madame	Muriel	Tichit	DR2	Inra
Madame	Katrin	Erdlenbruch	DR2	Extérieur
Madame	Agnès	Gramain	PR2	Extérieur
Madame	Edith	Le Cadre-Barthélemy	PR2	Extérieur
Monsieur	Luc	Pronzato	DR2	Extérieur
Monsieur	François	Purseigle	PR2	Extérieur
Monsieur	Jean	Roger-Estrade	Prex	Extérieur
Madame	Maud	Tenailon	DR2	Extérieur
Monsieur	Sébastien	Thomine	DR2	Extérieur
Madame	Sophie	Thoyer	PR1	Extérieur

Écologie, santé animale et végétale, génétique animale

Le président

Monsieur	Thierry	Caquet	DR1	Inra
----------	---------	--------	-----	------

Membres élus

Madame	Sandrine	Grasteau (<i>titulaire</i>)	DR2	Inra
Monsieur	Didier	Vilette (<i>suppléant</i>)	DR2	Inra
Madame	Fabienne	Le Provost (<i>suppléante</i>)	DR2	Inra

Membres

Monsieur	Pierre	Abad	DR1	Inra
Monsieur	Didier	Andrivon	DR1	Inra
Madame	Catherine	Bastien	DR1	Inra
Madame	Christine	Citti	DR1	Inra
Monsieur	Sébastien	Duplessis	DR2	Inra
Monsieur	Jean-Luc	Dupouey	DR2	Inra
Monsieur	Bruno	Fady	DR1	Inra
Madame	Chantal	Gascuel	DR1	Inra
Monsieur	Christian	Lannou	DR1	Inra
Madame	Pascale	Le Roy	DR2	Inra
Monsieur	Benoit	Moury	DR2	Inra
Madame	Marie-Hélène	Ogliastro	DR2	Inra
Madame	Edwige	Quillet	DR1	Inra

Madame	Sabine	Riffault	DR2	Inra
Madame	Muriel	Vayssier	DR1	Inra
Monsieur	Jean-Nicolas	Beisel	Professeur	Extérieur
Madame	Dominique	Expert	Chercheur	Extérieur
Monsieur	Frédéric	Farnir	DR2	Extérieur
Monsieur	Daniel	Gilbert	Prex	Extérieur
Monsieur	Jean-François	Guegan	Drex	Extérieur
Madame	Jacqui	Shykoff	DR1	Extérieur
Monsieur	Didier	Tharreau	Chercheur	Extérieur

Alimentation, physiologie animale et élevage, microbiologie et génie des procédés

Le président

Madame	Monique	Axelos	DR1	Inra
--------	---------	--------	-----	------

Membres élus

Madame	Sophie	Tesseraud (<i>titulaire</i>)	DR2	Inra
Madame	Valérie	Mechin (<i>suppléante</i>)	DR2	Inra
Monsieur	Frédéric	Lévy (<i>suppléant</i>)	DR2	Inra

Membres

Madame	Corinne	Cotinot	DR1	Inra
Monsieur	Jean	Dallongeville	Prex	Inra
Madame	Sylvie	Dequin	DR1	Inra
Monsieur	Éric	Guedon	DR2	Inra
Monsieur	Bernard	Kurek	DR2	Inra
Madame	Sophie	Laye	DR1	Inra
Madame	Françoise	Medale	DR1	Inra
Madame	Véronique	Monnet	DR1	Inra
Monsieur	Regis	Sabbadin	DR2	Inra
Monsieur	Nicolas	Friggens	DR1	Extérieur
Monsieur	Pierre	Aimar	DR1	Extérieur
Madame	Marie-José	Butel	Prex	Extérieur
Monsieur	Jean-Marc	Di Meglio	Prex	Extérieur
Monsieur	Pierre	Fafournoux	DR1	Extérieur
Monsieur	Vincent	Fourcassie	DR2	Extérieur

Monsieur	Olivier	Laprevote	PU-Phex	Extérieur
Madame	Claire	Rampon	DR2	Extérieur
Madame	Vassilia	Theodorou	PR1	Extérieur

Gestion de la recherche

Le président

Madame	Christine	Cherbut	DR1	Inra
--------	-----------	---------	-----	------

Membres élus

Madame	Anne-Célia	Disdier (<i>titulaire</i>)	DR2	Inra
Madame	Sophie	Nicklaus (<i>suppléante</i>)	DR2	Inra
Monsieur	Julian	Mischi (<i>suppléant</i>)	DR2	Inra

Membres

Monsieur	Michel	Beckert	DR1	Inra
Madame	Cécile	Detang-Dessendre	DR1	Inra
Monsieur	Frédéric	Gaymard	DR1	Inra
Madame	Hélène	Lucas	Drex	Inra
Madame	Michèle	Tixier-Boichard	Drex	Inra
Madame	Dominique	Laborde	DR1	Extérieur
Monsieur	Olivier	Lavialle	Directeur	Extérieur
Monsieur	Grégoire	Thomas	Prex	Extérieur

Article 2 - Le président de l'Institut national de la recherche agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 juillet 2018

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,
Édouard Geffray

Pour le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et par délégation,
Le chef de service des ressources humaines,
Jean-Pascal Fayolle

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services de l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis (groupe II)

NOR : ESRH1800146A

arrêté du 3-8-2018

MESRI - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 3 août 2018, Hélène Paoletti est nommée dans l'emploi de directeur général des services de l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis (groupe II), pour une première période de quatre ans, du 15 octobre 2018 au 14 octobre 2022.

Mouvement du personnel

Nomination

Présidents de jury de concours et examens professionnalisés réservés de recrutement et d'examens professionnels d'avancement de grade dans divers corps de personnels des bibliothèques

NOR : ESRH1800161A
arrêté du 14-8-2018
MESRI - DGRH D5

Vu arrêtés du 4-7-2018

Article 1 - Philippe Marcerou, conservateur général des bibliothèques chargé de missions d'inspection, est nommé président du jury du concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et de l'examen professionnalisé réservé pour le recrutement de conservateurs des bibliothèques, ouverts au titre de l'année 2019.

Article 2 - Françoise Legendre, conservatrice générale des bibliothèques chargée de missions d'inspection, est nommée présidente du jury du concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et de l'examen professionnalisé réservé pour le recrutement de bibliothécaires ainsi que de l'examen professionnel d'avancement au grade de bibliothécaire hors classe, ouverts au titre de l'année 2019.

Article 3 - Olivier Caudron, conservateur général des bibliothèques chargé de missions d'inspection, est nommé président du jury du concours externe et du concours interne pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe supérieure, ouverts au titre de l'année 2019.

Article 4 - Odile Grandet, conservatrice générale des bibliothèques chargée de missions d'inspection, est nommée présidente du jury du concours externe, du concours interne et de l'examen professionnalisé réservé pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale, ouverts au titre de l'année 2019.

Article 5 - Madame Joëlle Claud, conservatrice générale des bibliothèques chargée de missions d'inspection, est nommée présidente du jury du concours externe et du concours interne pour le recrutement de magasiniers des bibliothèques principaux de 2e classe, ouverts au titre de l'année 2019.

Article 6 - Thierry Grognet, conservateur général des bibliothèques chargé de missions d'inspection, est nommé président du jury de l'examen professionnalisé réservé pour le recrutement de magasiniers des bibliothèques principaux de 2e classe, ouvert au titre de l'année 2019.

Article 7 - Madame Joëlle Claud, conservatrice générale des bibliothèques chargée de missions d'inspection, est nommée présidente du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle, ouvert au titre de l'année 2019.

Article 8 - Isabelle Duquenne, conservatrice générale des bibliothèques chargée de missions d'inspection, est nommée présidente du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure, ouvert au titre de l'année 2019.

Article 9 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 14 août 2018

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et par délégation,
Le chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines
Henri Ribieras

Mouvement du personnel

Nomination

Commission des titres d'ingénieur

NOR : ESRS1800169A

arrêté du 22-8-2018

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation en date du 22 août 2018 sont nommés membres de la commission des titres d'ingénieur pour un mandat courant jusqu'au 30 juin 2022, à compter de la date de parution du présent arrêté :

En qualité de membres choisis par les associations et les organisations professionnelles d'ingénieurs les plus représentatives :

- Anne de Cagny, représentant le mouvement des entreprises de France (Medef) ;
- Hélène Grimault-Duc, représentant le mouvement des entreprises de France (Medef) ;
- Patricia Sourlier, représentant le mouvement des entreprises de France (Medef) ;
- Monsieur Frédéric Wacheux, représentant le mouvement des entreprises de France (Medef).

L'arrêté du 20 juin 2018 portant nomination à la commission des titres d'ingénieur est modifié comme suit : lire Xavier Romagne, représentant la confédération française démocratique du travail (CFDT).

Mouvement du personnel

Nomination

Administrateur de l'Institut universitaire de France

NOR : ESRS1800177A
arrêté du 3-9-2018
MESRI - DGESIP - DGRI

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 1er septembre 2018, Olivier Houdé, professeur des universités, est nommé administrateur de l'Institut universitaire de France à compter du 1er septembre 2018 en remplacement de Monsieur Michel Cogné, professeur des universités-praticien hospitalier, appelé à d'autres fonctions.

Informations générales

Vacance des fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement de l'Institut polytechnique de Grenoble

NOR : ESRS18000138V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement (Ense 3), école de l'Institut polytechnique de Grenoble, sont déclarées vacantes à compter du 22 décembre 2018. Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école. Le directeur de l'école est nommé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une lettre de motivation, devront être transmis, dans un délai de trois semaines (date de la poste faisant foi) à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à Monsieur l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble - 44 avenue Félix Viallet - 38031 Grenoble Cedex 1, ou à la direction générale des services par courriel à l'adresse : dgs@grenoble-inp.fr et adressé à l'attention de Monsieur l'administrateur général de Grenoble INP.

Les candidates et candidats devront adresser également une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1 rue Descartes - 75231 Paris Cedex 5.

Informations générales

Vacance des fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux de l'Institut polytechnique de Grenoble

NOR : ESRS1800139V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux (Esisar), école de l'Institut polytechnique de Grenoble, sont déclarées vacantes à compter du 22 décembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école. Le directeur de l'école est nommé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une lettre de motivation, devront être transmis, dans un délai de trois semaines (date de la poste faisant foi) à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à Monsieur l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble - 44 avenue Félix Viallet - 38031 Grenoble Cedex 1 ou à la direction générale des services par courriel à l'adresse : dgs@grenoble-inp.fr et adressé à l'attention de Monsieur l'Administrateur général de Grenoble INP.

Les candidates et candidats devront adresser également une copie de leur dossier au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1 rue Descartes - 75231 Paris Cedex 5.

Informations générales

Vacances des fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure de génie industriel de l'Institut polytechnique de Grenoble

NOR : ESRS1800140V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de génie industriel (Ensgi), école de l'Institut polytechnique de Grenoble, sont déclarées vacantes à compter du 22 décembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école. Le directeur de l'école est nommé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une lettre de motivation, devront être transmis, dans un délai de trois semaines (date de la poste faisant foi) à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à Monsieur l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble - 44 avenue Félix Viallet - 38031 Grenoble Cedex 1 ou à la direction générale des services par courriel à l'adresse : dgs@grenoble-inp.fr et adressé à l'attention de Monsieur l'Administrateur général de Grenoble INP.

Les candidates et candidats devront adresser également une copie de leur dossier au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1 rue Descartes - 75231 Paris Cedex 5.

Informations générales

Vacance des fonctions

Directeur de l'École internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux de l'Institut polytechnique de Grenoble

NOR : ESRS1800141V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux (Pagora), école de l'Institut polytechnique de Grenoble, sont déclarées vacantes à compter du 22 décembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école. Le directeur de l'école est nommé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une lettre de motivation, devront être transmis, dans un délai de trois semaines (date de la poste faisant foi) à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à Monsieur l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble - 44 avenue Félix Viallet - 38031 Grenoble Cedex 1 ou à la direction générale des services par courriel à l'adresse : dgs@grenoble-inp.fr et adressé à l'attention de Monsieur l'Administrateur général de Grenoble INP.

Les candidates et candidats devront adresser également une copie de leur dossier au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé - 1 rue Descartes - 75231 Paris Cedex 5.